



La Mobilité intelligente au service des Territoires

30 novembre 2023

PROGRAMME

Thème	Intervenant	Déroulé
Introduction	Stéphane Chanut - Cerema	14h-14h05
Mobilité intelligente: de quoi parle-t-on ?	Fabrice Reclus - Cerema	14h05-14h15
Le projet EcoBonus: premiers éléments de bilan	David Herquelle - Métropole Européenne de Lille	14h15-14h30
Discussion		14h30-14h40
Laboratoire de l'innovation RD993 LAB sur le quartier de Paris-La Défense	Charles Chemama – Dpt Hauts-de-Seine Frédéric Fabre - Cerema Île-de-France	14h40-14h55
Discussion		14h55-15h05
Retour d'expérience de Bordeaux Métropole: Déploiement de services numériques de mobilité coopératifs (STI-C)	Eric Monceyron – Bordeaux Métropole	15h05-15h20
Discussion		15h20-15h30
Le Congrès annuel de l'ATEC ITS France	Martial Chevreuil – Président d'ATEC ITS France	15h30-15h45
Le Cerema et les collectivités territoriales au Congrès ATEC ITS France	Annabelle Ferry – Directrice du Cerema Territoires et ville	15h45-15h55
Conclusion	Bruno Levilly - Cerema	15h55-16h

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La **mobilité intelligente**, un domaine en forte évolution porté par:

- L'application des technologies du numérique, de la géolocalisation et des télécommunications au domaine des transports et de la mobilité,
- pour la collecte de données, l'analyse et la connaissance des mobilités, ainsi que l'offre de nouveaux services de déplacements et d'information aux usagers.

Un **cadre légal**, défini aux niveaux national et européen :

- **Code des Transports** (Art. L1513-1) créé par l'Ordonnance n°2012-809 du 13 juin 2012:
 - *Les **systèmes de transport intelligents** sont des dispositifs utilisant des technologies de l'informatique et des communications électroniques et mis en œuvre dans le secteur du transport routier et ses interfaces avec d'autres modes de transport pour **améliorer la gestion de la circulation**, renforcer la **sécurité** du transport routier, accroître son efficacité en termes **d'économie d'énergie** et **réduire ses effets sur l'environnement** et permettre des utilisations **plus sûres**, mieux coordonnées et plus rationnelles des réseaux de transport.*
- **Directive "ITS" (Directive 2010/40/EU)**
 - *concernant le cadre pour le déploiement de systèmes de transport intelligents dans le domaine du transport routier et d'interfaces avec d'autres modes de transport.*
 - *Directive révisée et adoptée le 23 octobre 2023 pour étendre son champ d'application aux services émergents (information multimodale, billetterie, communication véhicules - infrastructures et mobilité automatisée) et améliorer l'interopérabilité des données numériques.*

QUELS CHAMPS D'APPLICATION ?

Régulation dynamique du trafic et des voies réservées



Régulation dynamique des vitesses



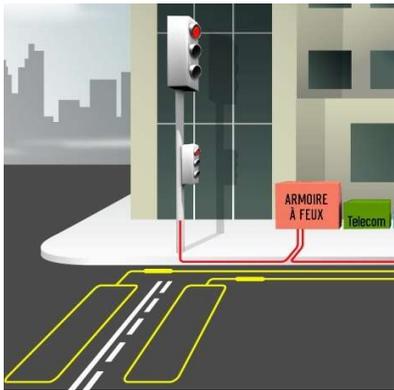
Voies réservées TC ou covoiturage



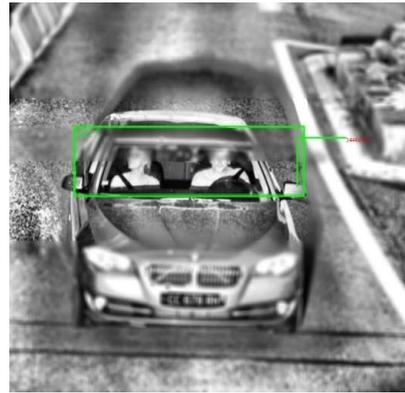
Gestion des carrefours urbains et des priorités TC

QUELS CHAMPS D'APPLICATION ?

Connaissance du trafic routier, capteurs et données



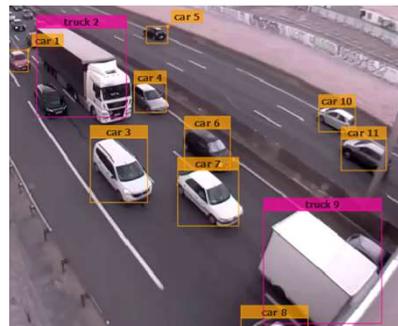
Boucles électromagnétiques



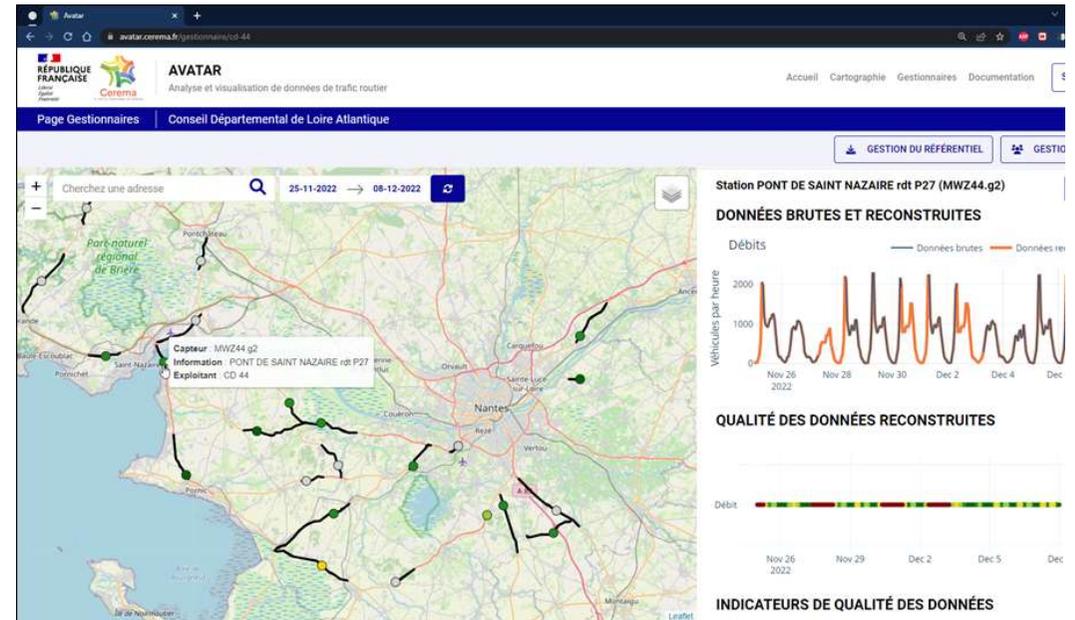
Evaluation de capteurs du nombre d'occupants



Recueil de données par LAPI



Analyse de trafic basée sur l'IA (source: Alyce)



Plateforme AVATAR: Analyse et visualisation de données de trafic (Cerema)

QUELS CHAMPS D'APPLICATION ?

Mobilité automatisée et connectée – véhicules connectés (C-ITS)



Stratégie nationale
(révisée en janvier 2023)



Expérimentations en cours de
services de mobilité



Offres de services et formation du Cerema
pour accompagner les collectivités

QUELS CHAMPS D'APPLICATION ?

Mobilité améliorée par association de services (MaaS)

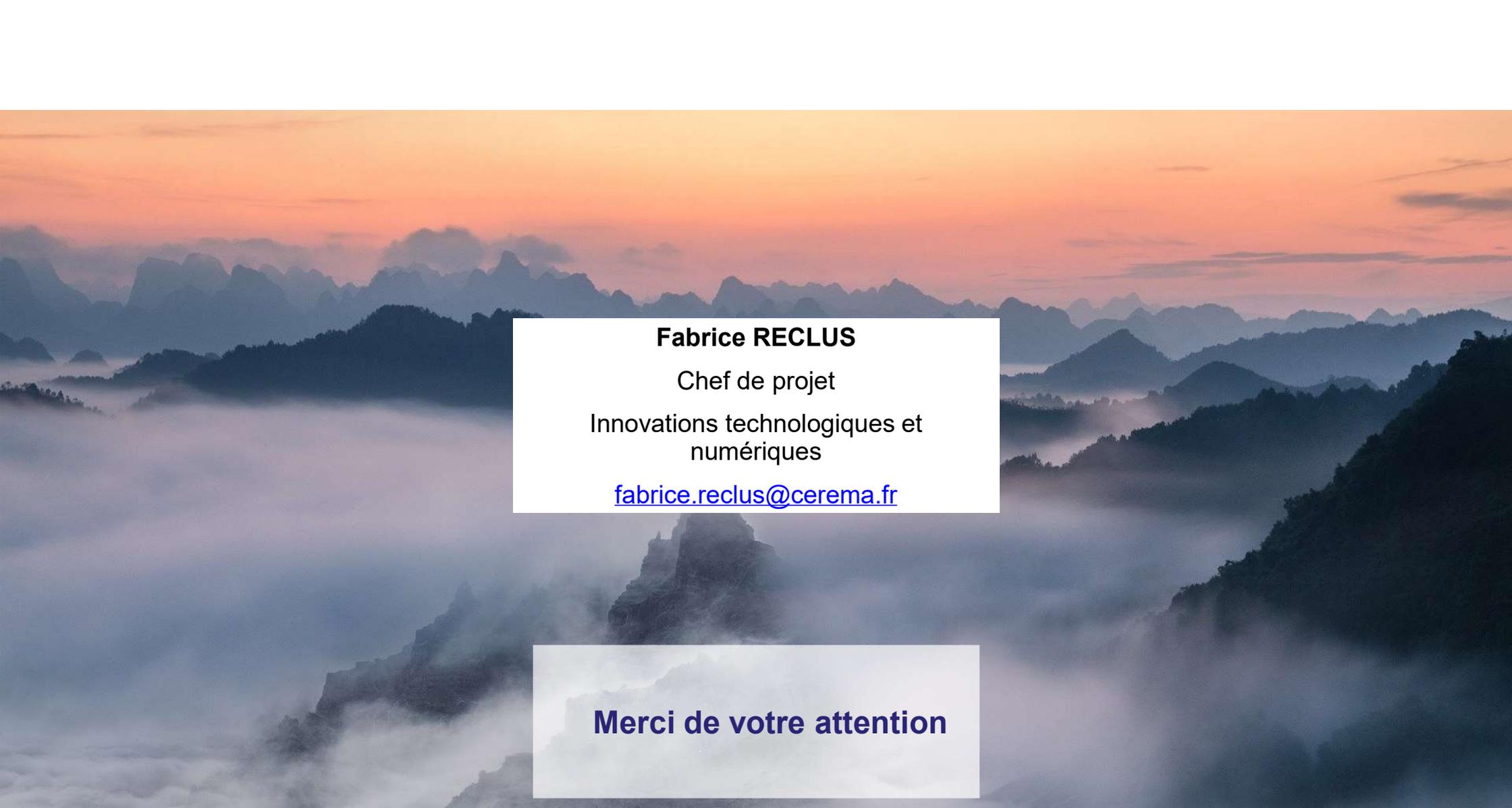


OBSERVATOIRE DU MAAS : WWW.FRANCEMOBILITES.FR/OUTILS/MAAS

ECOSYSTEME DE LA MOBILITE INTELLIGENTE



Rendez-vous Mobilités du Cerema



Fabrice RECLUS

Chef de projet

Innovations technologiques et
numériques

fabrice.reclus@cerema.fr

Merci de votre attention